

4 Économie

Réduction du train de vie de l'Etat

Ce qui va changer

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

L'ANNONCE faite lors du Conseil des ministres du 21 juin dernier relative à l'adoption d'une série de mesures drastiques visant à réduire le train de vie de l'Etat a fait grincer des dents à plus d'un fonctionnaire, et suscité un certain nombre d'inquiétudes et d'incompréhension dans l'opinion nationale. Pour le Porte-parole de la présidence de la République, Ike Nguoni Aila Oyouoni, ces mesures – qui ne sont pas,

selon lui, une cure d'austérité – ont pour objectif de relancer l'économie nationale, en dégageant des ressources souvent très mal affectées. Mais aussi, à retrouver une administration compétente au service d'une plus grande justice sociale. L'ensemble de ces 6 grandes mesures permettra de faire des économies de l'ordre de 70 milliards de F.CFA par an sur la masse salariale, afin de la rendre soutenable pour le budget de l'Etat.

1-Réduction de la taille du gouvernement

C'est la mesure qui a fait



Photo : R.H.A./L'Union

Les jours s'annoncent difficiles pour les fonctionnaires, mis sous bons de caisse à partir de juillet.

l'objet de plus de commentaires et de spéculations dans l'opinion publique. A

peine être entré en fonction il y a deux mois, le gouvernement Issoze

Ngondet va-t-il être remanié avec, à la clef, la suppression de plusieurs

postes ? Non ! a indiqué le Porte-parole. L'actuel gouvernement ne fera pas les frais des réformes en cours. Il restera en l'état. « La réduction de la taille du gouvernement. Oui, cette mesure sera mise en œuvre. Parce qu'en l'état, le nombre considérable de départements ministériels engendre des dépenses trop importantes. Mais elle ne sera pas rétroactive. Par conséquent, elle ne concerne nullement l'actuel gouvernement dont la composition reste en l'état. Cette mesure vaudra, en revanche, pour l'avenir », a indiqué Ike Nguoni Aila Oyouoni.

Baisse de 5 à 15 % du traitement des institutionnels et des administratifs

MSM
Libreville/Gabon

FACE à une masse salariale, qui représente, au-

jourd'hui, un budget mensuel de 60 milliards F.CFA, équivalent à 59% des recettes fiscales de l'année en cours (tandis que la zone Cémac fixe à 35% ce seuil), l'Etat, faute de ressources suffisantes, se retrouve

souvent dans l'incapacité de tenir ses engagements vis-à-vis des Gabonais et de ses partenaires. Pour faire face à cette situation, l'Exécutif a ainsi décidé d'appliquer des décotes de 15 % de traitement de l'en-

semble des institutionnels et autres autorités administratives, de 10% sur les rémunérations des cabinets et de 5% sur les autres fonctions administratives. « Les finances publiques sont déséquilibrées avec des

dépenses plus importantes que les recettes générées par les régies financières. Concrètement, on constate une insuffisance des contrôles fiscaux et douaniers, et l'absence d'une politique d'exonérations

fiscales et douanières cohérente. Aussi, les conclusions font état d'une masse salariale hypertrophiée qui pèse sur le budget de l'Etat », a indiqué le Porte-parole.

Suppression et réduction des postes

MSM
Libreville/Gabon

DANS sa stratégie de

dégager des économies, l'Exécutif a pris la décision de réduire et de supprimer certaines fonctions dans les cabinets du président de la

République, du Premier ministre, des ministres, du secrétariat général du gouvernement, des autres institutions et des autorités

administratives indépendantes. A titre d'exemple, l'effectif des cabinets ministériels passera de 24 personnes en moyenne

à 16 personnes dès la mise en œuvre de cette réforme. Aussi, les postes suivants seront désormais supprimés : tous les postes de 2e

adjoint dans toute l'administration, y compris à la présidence de la République : DGA2, DCA2, SGA2 Etc...

Départ à la retraite et gel du recrutement des contractuels

MSM
Libreville/Gabon

L'AUTRE mesure phare

issue des réflexions de la Task Force est l'application dans toute sa rigueur du départ à la retraite pour tout fonctionnaire ayant atteint la limite d'âge autorisée de 60 ans. Mais égale-

ment de mettre un terme au contrat de tout contractuel ayant plus de 60 ans, y compris tous les fonctionnaires maintenus en activité et ayant plus de 60 ans, et de geler les recrute-

ments en qualité de contractuel hors statut des agents déjà à la retraite... A cela s'ajoute l'examen des situations des agents publics en service dans les établissements publics et

percevant une double rémunération... « Bon nombre d'agents publics occupent une double fonction dans l'administration publique. Cette situation qui tient en partie du clienté-

lisme constitue une injustice, puisqu'elle empêche d'autres agents d'occuper des postes à responsabilité », a regretté le Porte-parole.

Les avantages aux PCA et ex-présidents d'institutions touchés

MSM
Libreville/Gabon

C'EST un autre poste de dépense qui pourrait dé-

gager des économies substantielles : la réforme des avantages accordés au président du Conseil d'administration (PCA), des établissements publics ou sociétés d'Etat, la suppression des cabinets

des PCA et la limitation de la rémunération du PCA aux jetons de présence. Il y a aussi la suppression des rémunérations mensuelles des PCA et la mise en place d'un plan de départ volontaire de la

Fonction publique, assortie de mesures d'accompagnement pour les fonctionnaires qui le souhaitent. L'Exécutif a aussi décidé de réformer les avantages accordés aux anciens présidents d'ins-

tutions à la retraite : anciens présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Conseil économique et social, anciens Premiers ministres, c'est-à-dire la réduction du budget de fonctionne-

ment ; du nombre et de la qualité des véhicules attribués à ces responsables et celle du personnel domestique affecté à certains responsables de ces institutions.

Tous les fonctionnaires sous "bon de caisse" à partir de juillet

MSM
Libreville/Gabon

POUR retrouver une administration compétente

et assidue, gangrenée depuis des décennies par des agents indisciplinés et adeptes de l'absentéisme, l'Etat a décidé de frapper fort en prenant une série de mesures. Il s'agit de la mise sous «

bon de caisse » des agents publics dès la fin du mois de juillet, afin de s'assurer de la présence effective des agents et leur reconnaissance par leur responsable hiérarchique ; la radiation immédiate des

agents en situation d'abandon de poste, conformément à la loi ; la mise à la retraite immédiate des agents absents pour cause de maladie de longue durée ; l'examen des situations adminis-

tratives, avancement et reclassement après 2015 ; le gel des concours, des mises en stage, des titularisations, avancements et reclassements pour une durée de trois (3) ans et assainissement du fichier

de titulaire de fonction pour évaluer le niveau des indemnités indues ; l'audit de la masse salariale et l'interdiction de recrutement de la main d'œuvre non permanente.

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 27/06/2018				FIXING		VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS		
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA	en date du				
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957	CAC 40	27/06/2018	5 298,38		
USD	1,1672	1USD =	560,647	1 USD	578,852	DOW JONES	27/06/2018	24 324,08		
CAD	1,5549	1CAD =	421,864	1 CAD	434,520	BRENT (IPE) US Dollars/Baril 27 Juin 2018: 75,04				
JPY	127,9500	1JPY =	5,127	100 JPY	5,280					
GBP	0,8816	1GBP =	744,053	1 GBP	766,374					
CHF	1,1543	1CHF =	568,273	100 CHF	585,32					
ZAR	15,8232	1ZAR =	41,455	100 ZAR	42,70					
MAD	11,0790	1MAD =	59,207	1 MAD	62,51					
CNY	7,6749	1CNY =	85,468	1CNY	88,03					
KES	118,1500	1KES =	5,552	1KES	5,72					

CHANGEMENTS

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>